

Les usages du passé comme marqueurs des transformations de la culture politique québécoise en regard des débats constitutionnels (1960-1971)

Antoine Brousseau Desaulniers

Volume 37, numéro 3, 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053484ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053484ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brousseau Desaulniers, A. (2018). Les usages du passé comme marqueurs des transformations de la culture politique québécoise en regard des débats constitutionnels (1960-1971). *Politique et Sociétés*, 37(3), 3-24.
<https://doi.org/10.7202/1053484ar>

Résumé de l'article

Cet article propose de retracer les changements observables dans l'instrumentalisation du passé par les responsables politiques québécois dans le cadre de la montée en importance de la question constitutionnelle au cours des années 1960. L'étude des débats parlementaires et des discours prononcés par les responsables politiques permet de regrouper les conflits de représentations qui ont lieu en trois « moments » de la culture politique québécoise de cette décennie. Ainsi, l'enjeu de l'héritage de Maurice Duplessis cède le pas à la question de la cohabitation entre les deux peuples fondateurs de la Confédération à la veille du centenaire de celle-ci. Cette question, d'abord consensuelle, est éventuellement l'objet de déchirements spectaculaires entre les acteurs du champ politique québécois.

Les usages du passé comme marqueurs des transformations de la culture politique québécoise en regard des débats constitutionnels (1960-1971)

Antoine Brousseau Desaulniers

Département d'histoire, Université du Québec à Montréal
brousseau_desaulniers.antoine@courrier.uqam.ca

RÉSUMÉ Cet article propose de retracer les changements observables dans l'instrumentalisation du passé par les responsables politiques québécois dans le cadre de la montée en importance de la question constitutionnelle au cours des années 1960. L'étude des débats parlementaires et des discours prononcés par les responsables politiques permet de regrouper les conflits de représentations qui ont lieu en trois « moments » de la culture politique québécoise de cette décennie. Ainsi, l'enjeu de l'héritage de Maurice Duplessis cède le pas à la question de la cohabitation entre les deux peuples fondateurs de la Confédération à la veille du centenaire de celle-ci. Cette question, d'abord consensuelle, est éventuellement l'objet de déchirements spectaculaires entre les acteurs du champ politique québécois.

MOTS CLÉS histoire du Québec, question constitutionnelle, fédéralisme, Révolution tranquille, nationalisme, partis politiques, culture politique.

ABSTRACT This paper seeks to retrace the changes in the instrumentalization of the past by Quebec politicians in the context of the growing importance of the constitutional issue in the 1960s. Studying the parliamentary debates and the speeches of this decade makes it possible to identify the conflicts of representation that occur in three key moments of Quebec's political culture. Hence, Maurice Duplessis's legacy is eventually overshadowed by the question of the cohabitation between the two founding people of the Confederation on the eve of its 100th anniversary. This matter, at first consensual, then becomes a major point of contention between the actors in Quebec's political field.

KEYWORDS Quebec history, constitutional issue, federalism, Quiet Revolution, nationalism, political parties, political culture.

La question constitutionnelle est un objet d'étude d'une importance considérable dans l'histoire politique du Québec et du Canada contemporains. On la retrouve dans les priorités de bon nombre d'hommes et de femmes politiques pendant plusieurs décennies ponctuées de périodes de grande intensité, comme les négociations autour de la Charte de Victoria, du rapatriement constitutionnel de 1982 ou bien lors des référendums de 1980 et de 1995. De prime abord, la Révolution tranquille semble être l'une de ces périodes marquées non seulement par de nombreuses tentatives de rapatriement de la Constitution (Rémillard, 1984: 24-27), mais aussi par de nombreux contentieux constitutionnels dans les affaires fédérales-provinciales. En effet, le développement rapide de l'État québécois à cette époque fait en sorte que la province entre en compétition directe avec le gouvernement fédéral – qui opère depuis des décennies une entreprise de centralisation des pouvoirs¹ – pour certaines compétences². Cet affrontement mène tous les gouvernements québécois qui se sont succédé après 1960 à réclamer – sous une forme ou sous une autre – un nouveau partage des pouvoirs, condition essentielle au rapatriement constitutionnel souhaité par l'ensemble de la classe politique canadienne (Gagnon, 2003). Il y a là un contraste assez important en termes de revendications constitutionnelles par rapport aux pratiques des décennies précédentes, caractérisées par un simple refus des empiètements du gouvernement fédéral par l'Union nationale (UN) de Maurice Duplessis (Rémillard 1980; McRoberts, 1999; McLaughlin, 2012).

Il s'avère donc qu'il s'opère au Québec un véritable changement de culture politique en ce qui a trait à la question constitutionnelle au cours de la Révolution tranquille³. Nous entendons par culture politique l'ensemble de représentations⁴ qui soude un groupe humain sur le plan politique, ce qui débouche, dans le combat politique au quotidien, sur l'aspiration à telle ou

1. La création d'un régime d'assurance chômage en 1940, la récupération de certains pouvoirs de taxation en 1941 et les subventions directes aux universités en 1952 constituent autant d'initiatives du gouvernement fédéral perçues avec hostilité par les milieux nationalistes au Québec. Elles exacerbent les tensions latentes qui mènent au conflit Québec-Canada des années 1960 qui agit comme la toile de fond de cet article (voir McLaughlin, 2012).

2. Notamment en ce qui concerne les régimes de retraite, les communications et les relations internationales (voir respectivement Thomson, 1984; Bouchard, 1996; Meren, 2012).

3. Le politologue Nelson Wiseman suggère d'ailleurs que le Québec ne connaît rien de moins qu'une révolution de la culture politique avec la Révolution tranquille (2007: 271-272).

4. Une représentation est un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet ou d'un sujet donné. Elle est habituellement marquée par des valeurs correspondant à l'idéologie de la personne ou du groupe qui la formule. On reconnaît aux représentations la capacité d'exprimer une réalité complexe en fonction des systèmes idéologiques les façonnant, et ainsi d'incorporer les individus et les groupes dans les divisions

telle forme de régime politique ou d'organisation socioéconomique (Bélanger, 1997 : 236 ; Sirinelli, 1998 : 391). Quoi qu'il en soit, ce constat semble relever de l'évidence : plusieurs études ont déjà détaillé l'évolution de la culture politique au Québec en regard d'autres enjeux de société⁵. La période des années 1960 y est presque systématiquement considérée comme le théâtre de grandes transformations, qu'elles apparaissent soudaines ou comme le produit d'une évolution à long terme. Il devient donc pertinent d'approfondir notre compréhension de ces phénomènes en les étudiant à travers le prisme de la question constitutionnelle.

Ce choix est d'autant plus justifié quand on considère la littérature scientifique portant sur cette question traditionnellement dominée par la science politique. Les chercheurs ont le plus souvent eu tendance à envisager la question constitutionnelle sous la perspective d'un duel entre le Québec et le Canada, qu'ils soient politologues (Bergeron, 1987 ; Boismenu et Rocher, 1988 ; Rocher, 1992 ; Dion, 1995 ; Gagnon, 2003) ou historiens (Lapointe-Gagnon, 2008 ; Bastien, 2013). Un autre ensemble d'études ont plutôt porté leur attention sur la question des positions constitutionnelles des acteurs sociopolitiques, qu'il s'agisse d'individus (Boismenu, 1989 ; Gingras, 1992 ; Sarra-Bournet, 2003), de partis politiques (Pelletier, 2014 ; Normand, 2014) ou encore de groupes issus de mouvements sociaux (Güntzel, 2001 ; Maillé, 2001 ; Dufour et Traisnel, 2009). Ajoutons à cela que la période allant du rapatriement de la Constitution de 1982 à nos jours a généralement bénéficié d'une couverture beaucoup plus importante par rapport à celle qui l'a précédée (Laforest, 1992 ; Dion, 1995 ; McRoberts, 1999 ; Russell, 2004 ; Riggi, 2016). Qui plus est, les études qui traitent spécifiquement de la période antérieure à 1980 ont souvent été rédigées avant 1995 (Roy, 1976 ; Boismenu, 1989 ; Gagnon, 1991). C'est donc dire que notre compréhension de cette période mérite d'être mise à jour à travers un prisme nouveau, celui de l'histoire de la culture politique.

Nous entendons par là une histoire politique qui s'intéresse aux rapports de force entre les acteurs sociopolitiques qui cherchent à imposer des représentations symboliques et identitaires visant à déterminer les valeurs dominantes au sein du champ politique (Elder et Cobb, 1993 : 28-29 ; Pâquet, 1996-1997 : 16-18 ; Savard, 2013 : 26). L'étude de ces représentations est pertinente quand elles sont véhiculées par les responsables politiques, puisqu'elles

du monde social et de leur fournir les modalités de son interprétation (voir Jodelet, 1997 ; Abric, 2005).

5. Notamment en ce qui concerne le renouvellement de la confiance des citoyens envers les institutions politiques (Heintzman, 1983), les récupérations politiques d'Hydro Québec (Savard, 2013), les représentations de l'immigration et de l'étranger (Pâquet, 2006a), les transformations des identités nationales au Canada anglais (Igartua, 2006), l'impact de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme sur la culture politique canadienne (Lapointe-Gagnon, 2013) et les nouveaux mouvements sociaux des années 1960 (Campbell *et al.*, 2012).

orientent leur action, particulièrement lorsqu'elles font autorité (Abélès, 1990 : 85 ; Pâquet, 1996-1997 : 11-12). Le champ politique – au sens où l'entend Pierre Bourdieu⁶ – laisse toutefois la place à des représentations marginales. Elles sont alors « mises en scène » par les acteurs qui les véhiculent et entrent en conflit avec les représentations hégémoniques. Ainsi, les conflits de représentation ont souvent comme issue d'importants bouleversements sur les plans symbolique et identitaire, parfois en suscitant l'adhésion nouvelle à une représentation marginale de certains responsables politiques et de la société civile en général (Savard, 2013).

Pour les besoins de cette étude, nous considérons les représentations symboliques et identitaires du passé. L'historien Martin Pâquet remarque judicieusement que l'évocation du passé dans le cadre du débat politique ne relève pas de la neutralité axiologique. Cette pratique – qui peut prendre plusieurs formes, mais qui ici se limite aux discours – est plutôt intrinsèquement liée aux luttes entre les acteurs – le plus souvent les responsables politiques – pour la monopolisation des ressources du champ politique (Pâquet, 2006b : 17). Comme le mentionne Jessica Riggi (2016 : 30) dans le contexte particulier du débat constitutionnel des années 1980 et 1990, ce passé s'incarne dans des symboles, des mythes et des souvenirs qui sont utilisés comme leviers à l'action collective. Dans la mesure où le récit nationaliste de l'histoire québécoise met l'accent sur une série d'échecs et d'humiliations pour les Canadiens français (par exemple la Conquête et l'échec des Rébellions) pour justifier une refonte des liens entre les deux peuples fondateurs (Maclure, 2003 : 46), nous croyons que les usages de ce passé par les responsables politiques québécois sont aussi au diapason des revendications constitutionnelles du Québec auprès du reste du Canada.

Nous l'avons déjà évoqué, cet article étudiera les usages du passé véhiculés par les responsables politiques québécois dans le cadre du débat constitutionnel entre 1960 (du premier mandat de Jean Lesage) et 1971 (date du refus de la Charte de Victoria par Robert Bourassa) afin de mieux comprendre les transformations de la culture politique lors de la Révolution tranquille. Nous avons considéré comme sources les débats parlementaires de la période et les discours prononcés par certains des acteurs les plus importants, surtout Jean Lesage et Daniel Johnson⁷.

6. « Le champ (de production) politique est le lieu, inaccessible en fait aux profanes, où se fabriquent, dans la concurrence entre les professionnels qui s'y trouvent engagés, des formes de perception et d'expression politiquement agissantes et légitimes, qui sont offertes aux citoyens ordinaires, réduits au statut de "consommateur" » (Bourdieu, 2002 : 213).

7. Dans les deux cas, la nature des sources exploitées est la même et nous les traitons de manière similaire. Nous repérons les discours où l'enjeu constitutionnel est évoqué par un responsable politique. Il s'agit, dans le cas des débats parlementaires, de déceler les extraits pertinents grâce à une recherche par mots clés appartenant au champ lexical constitutionnel en question. Les discours prononcés hors de l'Assemblée portent habituellement sur un thème en particulier et nous avons sélectionné à l'avance ceux qui traitent spécifiquement du débat

Il ressort de l'étude de ces sources une myriade d'usages du passé qui peuvent être regroupés en différentes catégories thématiques jouant sur deux registres : celui de la production des référents au passé proche ou lointain et celui de leur cristallisation dans le discours politique. Nous aborderons d'abord les usages du passé qui font référence à la période récente en général et au régime unioniste de Duplessis en particulier. Nous traiterons ensuite de ceux qui portent sur la Confédération de 1867. Enfin, nous constaterons les conséquences de la polarisation du débat constitutionnel au Québec à partir de 1967 sur ces pratiques et distinguerons trois « moments » de la culture politique en regard de la question constitutionnelle.

L'ombre de Maurice Duplessis

Dès le début de la première session parlementaire du mandat libéral, en novembre 1960, nous pouvons apprécier l'état des lieux en ce qui a trait aux usages du passé relatifs au débat constitutionnel. Dès lors, nous pouvons observer un affrontement musclé entre les deux partis politiques sur le bilan de l'UN. Les députés de cette formation politique cherchent naturellement à montrer les aspects positifs de la stratégie autonomiste de l'ancien gouvernement et à démoniser le Parti libéral du Québec (PLQ). Antonio Talbot, qui est alors le chef intérimaire du parti, donne le ton :

M. l'Orateur, le grand principe qui a toujours animé l'Union nationale, vous le savez, c'est celui de l'autonomie provinciale. Son fondateur, l'honorable Maurice Duplessis, était autonomiste, non pas par opportunisme comme cela se voit maintenant, mais par conviction. Relevez tous ses discours, avant comme après son entrée dans la politique, au pouvoir comme dans l'opposition, en Chambre comme en dehors de la Chambre ; vous ne trouverez jamais, sur ce point, la moindre contradiction. Le fondateur de l'Union nationale a toujours compris que l'autonomie provinciale, c'était la seule doctrine de survie pour le Québec. (BAN, 15-11-1960 : 28)

Talbot n'est pas tendre au sujet de l'ancien premier ministre libéral Adélard Godbout :

C'est alors qu'un bon libéral, le premier ministre de l'Ontario, M. Mitchell Hepburn, qui menait la lutte pour la conservation des droits provinciaux et qui, à la fin fatigué, s'écriait en désignant M. Godbout : « Va-t-il me laisser seul

constitutionnel. Lors de l'analyse de ces sources, nous nous posons plusieurs questions. Nous cherchons notamment à savoir si une prise de position par rapport aux enjeux constitutionnels de l'heure est énoncée par le responsable politique. C'est autour de ces prises de position que sont souvent tissées les représentations symboliques et identitaires, qui s'articulent en fonction des paramètres que nous avons exposés plus haut. Une fois ces citations recueillies, il s'agit pour nous de comprendre leur signification dans le contexte des années 1960 et 1970. C'est donc en nous questionnant sur les liens entre ces représentations et les péripéties du débat politique que nous comptons répondre à notre problématique.

pour défendre les droits de sa province». M. Godbout signe et cède à Ottawa nos droits provinciaux. La province de Québec dégoûtée, en 1944, rappelle au pouvoir Maurice Duplessis et l'Union nationale. (*Ibid.* : 29)

Talbot fait ici référence au fait que le parti libéral a cédé à Ottawa ses pouvoirs d'imposition et ses responsabilités sur l'assurance chômage. La référence à l'autonomisme duplessiste et à l'inféodation au fédéral des libéraux de Godbout est reprise de la sorte par de nombreux autres parlementaires unionistes. Relevons notamment le fait qu'Armand Maltais qualifie la lutte contre la centralisation fédérale de « bataille la plus célèbre de l'histoire québécoise », qui fut marquée notamment par le recul d'Ottawa sur les subventions directes aux universités québécoises (*ibid.* : 47). Un autre député unioniste, Arthur Leclerc, en vient même à dire que Duplessis « a donné l'exemple au reste du monde dans la lutte pour l'autonomie » et que « cette lutte s'est transposée dans toutes les fédérations du monde » (BAN, 24-11-1960 : 131). Enfin, il y a dans ces allocutions un grand nombre d'énumérations concrètes des « bons coups » du gouvernement québécois d'alors, notamment la création de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, aussi connue sous le nom de commission Tremblay (*ibid.* : 100).

La référence positive à cette commission semble en rupture avec les hommages à la manière dont Duplessis a conduit les affaires fédérales-provinciales. Rappelons d'ailleurs que le rapport a été rejeté par Duplessis lui-même (Boismenu, 2007 : 22-23). Cette contradiction ne manque pas d'être relevée par Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de la Jeunesse, qui en profite pour souligner le rôle du PLQ dans la mise sur pied de cette commission (BAN, 17-11-1960 : 69). Il faut dire que selon l'historien Jules Racine Saint-Jacques, l'appropriation du rapport Tremblay par les libéraux a commencé peu après son dépôt, à la fin des années 1950. Dès lors, l'UN a dû adapter son attitude à l'égard du document en cherchant à le réconcilier avec sa propre conception de l'autonomie (Racine Saint-Jacques, 2015). Pour le reste, la rhétorique des libéraux consiste à qualifier la pratique de l'autonomie provinciale de l'ancien gouvernement de négative, par opposition à l'autonomie positive que pratique le gouvernement actuel. À cet égard, le ministre des richesses hydrauliques René Lévesque synthétise bien le discours des libéraux :

Lorsque le député de Bagot [Daniel Johnson] parle des envahissements, il parle de ceux qui ont été causés par l'inertie du gouvernement précédent dans bien des domaines, et que le fédéral ne faisait que remplir les vides que laissait se créer l'Union nationale par son inertie [...] Le meilleur moyen de faire de l'autonomie positive, c'est d'occuper les champs qui sont dévolus à la province de Québec par la Constitution du Canada. Quand on s'occupe des domaines qui nous appartiennent, il y a moins de danger qu'ils soient occupés par d'autres. (BAN, 08-03-1961 : 746)

Ainsi, les libéraux font une interprétation diamétralement opposée de celle des unionistes de la période duplessiste. Le fait que Lesage qualifie expressément le refus par Duplessis des subventions fédérales aux universités en 1952 de « pertes inutiles » en est un bon exemple (BAN, 15-11-1960 : 34).

L'enjeu fondamental de ce conflit de représentation se situe plus dans le cadre du débat bipartisan québécois que celui entre le Québec et l'État fédéral. Il oppose deux conceptions de l'autonomie provinciale assez différentes l'une de l'autre. Une des clés pour comprendre la nuance se trouve justement dans le rapport Tremblay. Comme nous l'avons dit précédemment, les libéraux ont été fortement inspirés par ses conclusions néonationalistes et sont en quelque sorte tentés de les mettre en application par leur action gouvernementale. Duplessis a jeté le rapport aux oubliettes, mais cela n'empêche pas certains unionistes de le désigner comme un exemple de leurs bons coups, le réconciliant avec le modèle autonomiste de l'ancien premier ministre, auquel ils adhèrent toujours. Les responsables politiques de l'époque attribuent donc des significations très différentes au rapport Tremblay, à l'instar de l'historiographie actuelle⁸.

À la suite de l'élection de 1962 qui reconduit les libéraux au pouvoir, une transformation s'opère dans la formulation de ces représentations. D'abord, du côté de l'UN, bien que les références à la lutte pour l'autonomie du Québec soient véhiculées à de nombreuses reprises, l'ancien premier ministre Maurice Duplessis n'est presque plus nommé directement ou même associé à cette lutte⁹. De façon similaire, les mentions de la commission Tremblay comme une initiative résolument positive du gouvernement d'alors se font beaucoup plus fréquentes que pendant la période 1960-1962. Le rapport de la commission est souvent utilisé par Daniel Johnson, tant pour affirmer que l'action gouvernementale est en contradiction avec les idées d'un document qu'il a lui-même déposé à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960, que pour énumérer des arguments montrant la validité des revendications globales du Québec auprès d'Ottawa (BAN, 15-05-1963 : 1453 ; Johnson, 17-09-1963 : CH045/031 ; BAN, 16-01-1964 : 41 ; BAN, 23-04-1964 : 932-933). Bien entendu, les libéraux continuent de répliquer en rappelant le sort qu'avait réservé Duplessis au rapport de la commission (BAN, 23-04-1963 : 932-933).

Du côté du PLQ, un changement d'une autre nature s'effectue. Si la rhétorique de l'UN est fortement dénonciatrice du gouvernement fédéral pour ses actions passées dans le domaine des affaires fédérales-provinciales,

8. L'historiographie a longtemps eu tendance à voir le rapport Tremblay comme un important jalon intellectuel du nouveau nationalisme québécois (Boismenu, 2007), alors que des interprétations plus récentes en font carrément le testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française (Foisy-Geoffroy, 2007).

9. De rares députés unionistes comme Maurice Bellemare continuent toutefois à mettre Duplessis sur un piédestal (voir par exemple BAN, 16-02-1966 : 683).

elle est plus posée chez les députés libéraux, du moins depuis 1960. Or, il semble que cette réticence à critiquer le gouvernement central s'évanouit au fur et à mesure de l'avancement de la période. Les débats entourant la motion de Jean-Jacques Bertrand, qui créera le Comité parlementaire de la Constitution, sont riches à cet égard. Notons que ce comité servait, lors de sa fondation, à déterminer clairement les objectifs du Québec en vue d'une réforme constitutionnelle (Lapointe-Gagnon, 2013). Pierre Laporte, alors ministre des Affaires municipales, y déclare par exemple que « c'est de haute lutte que nous avons remporté des victoires aussi ridiculement décisives que la monnaie bilingue, les timbres-poste bilingues, les chèques bilingues, la traduction simultanée à la Chambre des communes » (BAN, 15-05-1963 : 1606). Les déclarations de ce genre ne sont pas que l'apanage de responsables politiques appartenant à l'aile nationaliste du PLQ tel que Laporte. Le député libéral Ernest Godbout proclame que

[ce] n'est pas la première fois que la Confédération et la constitution canadienne subissent des assauts. Le « New Deal » du premier ministre R.B. Bennett en 1937, la révolte créditiste de l'Alberta qu'a brimée la Cour suprême et qui a peut-être valu à cette province de devenir la plus à l'aise du Canada, les conférences provinciales-fédérales de 1940, 1945, 1950 qui n'ont abouti qu'à de trop étroites conclusions sont autant de moments d'incertitude et de mécontentement qui dénotent un malaise réel. (BAN, 22-05-1963 : 1606)

Ces déclarations marquent d'une certaine manière une volonté des libéraux de se distancier de l'image qui leur est traditionnellement affublée par leurs adversaires, qui font d'eux les subordonnés du gouvernement fédéral en général et des libéraux fédéraux en particulier. Il est intéressant de noter que ces propos sont beaucoup moins conciliants que ceux du discours officiel émanant du premier ministre lorsqu'il traite du même sujet. Ces changements dans la nature des usages du passé véhiculés sont indubitablement liés à ceux qui s'opèrent dans le débat public plus largement. En effet, la sanction par les Québécois de la vision néonationaliste promue par les libéraux aux élections provinciales de 1962 et les événements subséquents – comme la création en 1963 par le gouvernement fédéral de la commission Laurendeau-Dunton ou le débat sur la formule Fulton-Favreau – contribuent à transformer le registre rhétorique du débat constitutionnel (Lapointe-Gagnon, 2013 : 63-75 ; Savard, 2013 : 198-199).

Si la décennie commence bel et bien à l'ombre de Duplessis, les références à l'ancien premier ministre et aux années 1950 s'estompent progressivement au cours des années 1960. Démoniser ou défendre le régime unioniste était sans doute cohérent dans la conjoncture politique de 1960, puisque le nouveau gouvernement cherchait à créer une rupture bien évidente avec le précédent. Cela s'explique aussi par le fait que l'enjeu du rapatriement de la Constitution n'est pas encore complètement lié aux autres

objectifs du gouvernement québécois de transformer substantiellement le fonctionnement du fédéralisme canadien (Brousseau Desaulniers, 2014). De plus, l'idée d'obtenir un nouveau partage des pouvoirs constitutionnels n'est pas encore aussi importante qu'elle le deviendra à partir de 1963. À cet effet, l'essor de l'État québécois, qui entre alors en concurrence avec le fédéral, met en relief le problème fondamental de la cohabitation entre Canadiens français et Canadiens anglais, ce qui entraînera la mise sur pied de la commission Laurendeau-Dunton, contribuant indubitablement à alimenter le débat (Comeau, 1990 : 203 ; McRoberts, 1999 : 60-61 ; Lapointe-Gagnon, 2013 : 63-75). L'approche du centenaire de la Confédération en 1967 fait en sorte que les appels à l'adoption d'un nouvel ordre constitutionnel respectueux des principes du dualisme soient le point focal des discours relatifs à la question constitutionnelle. Les références à la Confédération deviennent donc omniprésentes en 1963, comme nous le montrerons dans la section suivante.

La signification de la Confédération

La plupart des responsables politiques québécois adhèrent à une vision dualiste du Canada, c'est-à-dire qu'ils conçoivent la Confédération comme le résultat d'une entente entre les deux peuples fondateurs, Canadiens français et Canadiens anglais (McRoberts, 1999). Cette idée prend sa source dans le contexte des premiers conflits constitutionnels suivant l'adoption de la Confédération, notamment les crises scolaires qui éclatent dans plusieurs provinces anglophones cherchant à faire de l'anglais la seule langue d'enseignement (Dumont, 1997 : 432-433). Face à ces assauts, les Canadiens français s'en remettent, avec plus ou moins de succès, aux garanties juridiques de la *Loi constitutionnelle de 1867*, mais aussi à l'esprit de la Constitution. Ainsi, ils plaident pour la diffusion et l'acceptation partout au Canada de l'idée que l'Acte d'Amérique du Nord britannique (AANB) constitue un pacte entre les deux peuples fondateurs (Martel et Pâquet, 2010 : 90-91).

Il n'est donc pas innocent que cette idée du pacte soit de plus en plus populaire à la veille du centenaire. Elle constitue même la prémisse de la plupart des discours portant sur la question constitutionnelle de Daniel Johnson à partir de 1963 : « En optant pour le fédéralisme, on espérait réaliser enfin cette synthèse difficile, mais nécessaire entre les forces qui tendent à nous unir et celles qui tendent à nous diviser » (Johnson, 23-08-1964 : CH045/031).

Le chef unioniste croit que l'objectif avait été accompli à ce moment-là, puisque le partage des pouvoirs d'alors était suffisant pour que la nation canadienne-française puisse conserver son caractère propre et assurer son développement. Par contre, il y a par la suite « des déviations, des marchandages, des interprétations, des accaparements, des pratiques constitutionnelles qui ont bouleversé l'économie du pacte et qui font que la coexistence

des deux nations canadiennes est devenue plus compliquée, plus difficile» (BAN, 17-01-1963 : 35). La nation canadienne-anglaise¹⁰, pour sa part, se serait constituée progressivement pendant un siècle après 1867 et, par le fait même, son désir d'unification a toujours augmenté, ce qui expliquerait pourquoi ces déviations à la lettre et à l'esprit de la Constitution se sont produites (Johnson, 23-08-1964 : CH045/031 ; Johnson, 14-02-1966 : CUBIQ).

Ces usages du passé servent à véhiculer l'idée selon laquelle le Canada est constitué de deux nations et donc à justifier la proposition constitutionnelle de l'UN. Si, au début de la décennie, Johnson reste attaché à la vision duplessiste de l'autonomie provinciale (Rocher, 1991), ce n'est plus le cas lorsqu'il prononce ces allocutions, où il affirme constamment qu'une redistribution des pouvoirs constitutionnels – résultat certain de l'obtention d'un statut particulier pour le Québec – est nécessaire à la survie du Canada (BAN, 17-01-1963 : 35 ; Johnson, 04-02-1963 : CH045/031 ; Johnson, 23-08-1964 : CH045/031). « Puisque le contrat de 1867 n'est pas clair ; puisqu'il a été violé à maintes reprises, [...] puisqu'il est devenu un nid à procès [...] il ne reste qu'une chose à faire : négocier un nouveau contrat, si c'est encore possible » (Johnson, 04-02-1963 : CH045/031).

Lesage stipule, tout comme son adversaire politique, que la Constitution de 1867 représente un effort sincère de la part des responsables politiques de l'époque pour réconcilier les communautés francophones et anglophones du pays en devenir (Lesage, 23-09-1964 : CUBIQ ; Lesage, 28-09-1964 : CUBIQ). Il y a une différence importante par rapport aux propos de Johnson, puisque son exposition des problèmes survenant dans les décennies qui suivent la fondation de la Confédération est beaucoup plus nuancée : « Qu'est-il advenu de cette entente politique implicite de 1867 ? D'une certaine manière, il y eut dès le début des succès et des difficultés. Quels qu'aient été les temps forts et les temps faibles de l'AANB, il est clair qu'il s'agissait là d'un compromis difficile et nécessaire où un gouvernement fédéral solide devait être contrebalancé par un pouvoir provincial véritable » (Lesage, 23-09-1964 : CUBIQ ; Lesage, 28-09-1964 : CUBIQ). Lesage parle même du « progrès économique et social » résultant de la mise sur pied du régime confédératif (Lesage, 01-09-1964 : CH107/004.001).

Le cœur de l'argument de Lesage réside toutefois dans le fait que les Canadiens français sont installés en Amérique du Nord depuis plusieurs siècles : ils ont donc des droits, mais aussi des devoirs particuliers. Le premier de ces droits est le maintien de leurs traditions et de leurs caractéristiques culturelles. Le principal devoir, qui est en quelque sorte le corollaire à ce

10. L'idée même de l'existence d'une nation canadienne-anglaise est contestée à l'époque. Plusieurs acteurs doutent de son existence. Le Canada des années 1960 est d'ailleurs marqué par cette volonté de certains Canadiens anglophones de définir les contours de cette nation (voir Igartua, 2006). L'utilisation de ce terme par Johnson n'est donc pas innocente dans la mesure où déclarer que cette nation existe lui permet de renforcer son argument dualiste.

droit, « est l'épanouissement sur le sol d'Amérique de l'héritage humain dont elle se trouve la gardienne et la responsable » (Lesage, 10-10-1963 : CUBIQ). C'est, pour ainsi dire, la raison pour laquelle le Québec a fait pendant si longtemps une lecture stricte de la Constitution, qu'un bon nombre de Canadiens français ont considérée comme un bouclier (Lesage, 10-10-1963 : CUBIQ). L'opposition du Québec aux initiatives centralisatrices d'Ottawa n'est cependant pas seulement fondée sur ce motif juridique. La référence à l'AANB est aussi basée sur l'interprétation de sa signification symbolique, relative à la vision dualiste du Canada que Lesage entretient :

Selon nous du Québec, un des objectifs du régime confédératif – objectif que l'on retrouve implicitement dans notre constitution canadienne – est de rendre possible aux groupes ethniques le maintien et surtout le développement de leurs caractéristiques propres. Si tel n'avait pas été le cas, on peut être certain que les Canadiens français, en 1867, n'auraient jamais accepté de faire partie de la Confédération canadienne¹¹.

Pour Lesage, il est primordial que le partage des pouvoirs tel que défini par la Constitution soit respecté afin que les promesses de la Confédération soient tenues. Il est clair que ces usages du passé servent également à expliquer l'attitude du gouvernement en matière de relations fédérales-provinciales. À cet effet, la position de Lesage pendant la période en question se résume de la sorte : parce qu'il est le point d'appui du Canada français, que la Confédération de 1867 est un pacte entre ce dernier et le Canada anglais et que la Constitution en découlant ne répond plus aux besoins de la minorité francophone, le Québec doit obtenir un statut particulier au sein du Canada. Il entend par là, comme l'UN, qu'il s'agit de l'état dans lequel le Québec se trouvera lorsqu'un nouveau partage des pouvoirs aura été effectué en sa faveur (Lesage, 10-10-1963 : CUBIQ). Cependant, à la différence de l'UN, il n'est pas prêt à brandir le spectre de l'indépendance¹² pour parvenir à ces objectifs et il s'en remet aux mécanismes des relations fédérales-provinciales, qu'il a lui-même contribué à moderniser (Boismenu, 1989 : 103). Il n'est pas imprudent d'affirmer que les représentations issues de l'opposition à cette époque sont plus nationalistes que celles du gouvernement, comme le montrent d'ailleurs les études sur l'UN des années 1965 et 1966 (Gagnon, 1991 ; Rocher, 1991 ; Bélanger, 1999).

Si une certaine unanimité transparait au sein de l'UN à propos du discours de Johnson sur le régime confédératif¹³, Lesage semble se retrouver pris

11. Ces propos sont répétés exactement de cette manière à plusieurs reprises par Lesage. Voir Lesage, 10-10-1963 : CUBIQ ; BAN, 16-01-1964 : 69 ; Lesage, 18-01-1964 : CH107/004.001 ; Lesage, 23-09-1965 : P688, S1, SS1/20 ; Lesage, 17-05-1966 : P688, S1, SS1/21.

12. Comme Johnson le fait dans son ouvrage *Égalité ou indépendance*, publié en 1965.

13. Voir les propos de Jean-Jacques Bertrand (BAN, 8-05-1963 : 1277-1278) ; ainsi que ceux d'Albert Gervais (BAN, 22-05-1963 : 615).

entre deux camps de responsables politiques libéraux sur cette question. Par exemple, au cours du débat sur la motion qui créera le comité parlementaire de la Constitution, Pierre Laporte tient ces paroles : « La Confédération telle que nous l'avons depuis 1867 ? Elle comporte un actif réel, mais au total elle fut pour nous une expérience mauvaise que nous ne saurions ni continuer ni reprendre sous une autre forme ou sous une forme analogue » (BAN, 15-05-1963 : 1462). Cette interprétation diffère quelque peu de celle d'Ernest Godbout, qui décrit la plupart des grands événements de l'histoire canadienne en des termes très favorables – il n'hésite pas à mettre en valeur les aspects positifs de la Conquête et de l'Acte d'Union – pour en arriver à dire que la Confédération « n'est pas un mal en soi » (BAN, 22-05-1963 : 1606). De la même manière, en 1966, ce député déclare : « M. le Président, je crois qu'il faut dire à notre peuple ceci : en 1760, nous avons perdu le Canada, nous l'avons perdu par défaite militaire. Il ne faudrait pas perdre le Canada de nouveau en 1966. Deux cents ans après, il ne faudrait pas reperdre le Canada, car ce Canada, par les traités, par les conventions, il nous a été redonné » (BAN, 09-03-1966 : 1606).

Ces deux exemples, comparés aux propos de Lesage, mettent bien en relief le conflit de représentations au sein même du PLQ. Ce conflit atteindra son paroxysme en 1967 et constitue un des épisodes qui marquent la polarisation des usages du passé dans le débat constitutionnel. Une chose est certaine, c'est que ces discours étaient pratiquement absents chez la classe politique avant 1963 et que leur émergence semble se faire au détriment de ceux que nous avons relevés dans la section précédente.

Des représentations polarisées

L'année 1967 est marquée par l'accélération de la polarisation du discours constitutionnel entre les deux grandes options de la souveraineté et du fédéralisme inconditionnel. Les événements qui s'y produisent en témoignent bien. En effet, peu après que Lesage ait condamné sans équivoque le « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle – tout en mettant le blâme sur le dos de Daniel Johnson, qu'il accuse d'avoir induit en erreur le général (Robert, 2013 : 146) –, le député libéral de Dorion, François Aquin, énonce en Chambre ses convictions indépendantistes avant de remettre sa démission comme membre du parti (BAN, 3-08-1967 : 4995-4996). Le 18 septembre suivant, c'est au tour de René Lévesque de faire un pas dans cette direction en exprimant une position constitutionnelle étoffée à l'attention de son parti afin que celui-ci l'adopte formellement à son congrès du mois d'octobre. Cette position, qui sera publiée plus tard sous le nom d'*Option Québec* (1968), stipule que l'émancipation économique et politique des Québécois doit se faire par la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel avec le reste du Canada. En cas d'échec, la proclamation unilatérale d'indépendance est l'option à prio-

riser (Gingras, 1992: 447-450). Après avoir échoué à rallier les délégués du PLQ à cette position, Lévesque claque la porte du parti et fonde le Mouvement Souveraineté-Association (MSA) le mois suivant. C'est de cette manière qu'entrent en scène les premières voix indépendantistes à l'Assemblée législative. Libéré de ses éléments les plus nationalistes, le PLQ peut ainsi adopter une position constitutionnelle inconditionnellement fédéraliste (Bouchard, 1996: 43). Enfin, en novembre s'amorce une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles entre les partenaires de la Confédération (Rocher, 1992: 25). C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les déclarations qui suivent.

En ce qui concerne les responsables politiques de l'UN, force est de constater que le registre rhétorique change très peu par rapport à ce que nous avons déjà révélé. Néanmoins, certains éléments nouveaux semblent témoigner d'une impatience un peu plus marquée de leur part. Au premier chef, il faut relever le fait que, désormais, certains d'entre eux dénoncent la façon peu démocratique dont la Confédération de 1867 a été adoptée. Johnson explique ainsi: «encore ce pacte a-t-il dû être sanctionné comme on le sait, par une loi du Parlement de Westminster et jamais la constitution de 1867 élaborée, par une poignée de dirigeants politiques, n'a été soumise au peuple par [...] référendum» (BAN, 21-02-1967: 1443). Denis Bousquet, quant à lui, dit que «la constitution qui régit actuellement le Canada est tout à fait inacceptable aux yeux des Canadiens français, cette constitution, rédigée à une époque où l'Empire britannique était au sommet de sa puissance, cette constitution qui nous a été imposée, il faut le dire, parce que le rapport des forces voulait qu'il en fût ainsi» (BAN, 23-02-1967: 1506).

Du côté libéral, il semble que les représentations symboliques et identitaires contradictoires vont en se multipliant et divergent de plus en plus. Pierre Laporte énonce par exemple qu'au «cours des cent premières années qui ont suivi 1867, [les Canadiens français ont eu l'impression d'être] tolérés bien plus qu'admis comme partenaires égaux au Canada» (BAN, 23-02-1967: 1501). De l'autre côté du spectre, le député Arthur-Ewen Séguin – indépendant, mais qui rejoindra les libéraux quelques mois plus tard – fait une profession de foi envers la Constitution de 1867: «Loin de condamner la Confédération et nos ancêtres, ne faudrait-il pas rechercher tout ce qu'il y a de valable dans notre Constitution et travailler d'un commun accord à modifier, amender et renforcer cette charte; à la rendre totalement et exclusivement canadienne» (BAN, 13-12-1966: 292).

Ce conflit de représentation du passé atteint bientôt son paroxysme, ce que plusieurs déclarations de René Lévesque, en 1967, corroborent. Dans l'une de ses chroniques de l'hebdomadaire *Dimanche-matin*, il explique comment l'avènement du régime actuel fut le lot de l'élite britannique au Canada, apeurée par la perspective de perdre ses privilèges économiques, sociaux et politiques face au voisin américain. L'AANB fut donc leur solution

pour les préserver et fut imposé au peuple sans consultation. Lévesque souligne également qu'il est clair que le pays aurait été unitaire plutôt que confédéral si ce n'avait été du Québec (Bédard et Gélinas, 2014 : 299-300).

Dans son texte-choc, *Nous sommes des Québécois*, qu'il publie le 18 septembre 1967 – et qui constitue un pas dans la direction de l'indépendantisme –, René Lévesque justifie sa proposition par l'histoire :

Être nous-mêmes, c'est essentiellement de maintenir et de développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement [...] Jusqu'à récemment, nous avons pu assurer cette survivance laborieuse grâce à un certain isolement. (Lévesque et Casaubon, 1991 : 49-50¹⁴)

Pour Lévesque, cette personnalité constitue une différence à laquelle renoncer serait inconcevable. Il est intéressant de noter que si le ton de Lévesque est généralement plus dramatique que celui de Lesage, ils utilisent le passé de façon similaire, dans la mesure où ce dernier aussi faisait du maintien des caractéristiques des Canadiens français la condition à leur adhésion à la Confédération. Pour Lévesque, les conditions ne sont donc plus réunies, d'où sa proposition de la souveraineté-association.

Par contre, il est clair que le congrès d'octobre 1967 du PLQ est l'occasion pour le parti de marquer un changement de cap sur la politique constitutionnelle. Rappelons d'ailleurs qu'au terme de cet événement, Lévesque et d'autres éléments nationalistes du parti claquent la porte. Dans un discours prononcé à la clôture de l'événement, Lesage véhicule le passé d'une manière assez différente d'auparavant : « Pour moi, la séparation sous toutes ses formes est un signe de faiblesse, de faiblesse que je ne puis pas admettre parce qu'elle n'est pas digne des luttes épiques qu'ont menées en Amérique les gens de ma langue au cours des deux derniers siècles » (Lesage, 14-10-1967 : P688, S1, SS1/22). Dans une allocution prononcée à la fin de l'année, Lesage explique que, parce qu'ils sont enracinés sur le territoire depuis des siècles, les Québécois ont des droits acquis sur les richesses de ce pays et refusent par conséquent de déshériter les générations à venir en optant pour la séparation. Ainsi, « les Québécois d'expression française sont des Canadiens de cœur » (Lesage, 12-12-1967 : P688, S1, SS1/22). Ce sont des propos qui diffèrent fondamentalement de ceux susmentionnés où il était plutôt question des droits et des devoirs des Canadiens français.

C'est à ce moment que semble s'opérer une polarisation plus grande entre les positions souverainistes et celles inconditionnellement fédéralistes. La nouvelle attitude affirmée du PLQ en ce sens n'est pas que du ressort du

14. Notons que ce texte a d'abord été présenté au Comité des affaires constitutionnelles de la Fédération libérale du Québec, pour être inséré plus tard dans *Option Québec* en 1968.

chef, comme en témoignent les propos de Gérard D. Lévesque à l'ouverture de la session de 1968 : « nous avons nous [*sic*], ici au pays, ce régime qui nous a fait faire des pas de géants de 1867 à 1967. Pendant 100 ans, M. le Président, nous avons progressé. Et ceux-là mêmes qui voudraient me contredire n'ont pas le courage de le faire » (BAN, 14-03-1968 : 580). Gérin-Lajoie va dans le même sens lorsqu'il affirme son désir que

le comité de la Constitution se réunira sans tarder, et que le premier ministre abandonnera ses vœux pieux pour passer à des actes concrets et nous permettra de réaliser, par ce comité, ce que la population de l'ensemble de la province désire, un Québec où on puisse vivre en français, en respectant la liberté de chacun à l'intérieur d'un grand Canada, celui que des ancêtres aussi patriotes que Bourassa et Papineau ont envisagé. (BAN, 28-03-1968 : 998)

Ce sont des propos qui contrastent avec le portrait sombre tracé par François Aquin, alors affilié au MSA, qui montre le Québec comme une nation conquise, qui a perdu confiance en elle-même au fil des revers, et dont la souveraineté peut seule mettre fin à ce marasme (BAN, 27-03-1968 : 888-890). René Lévesque va dans le même sens lorsqu'il affirme, en 1970, que la souveraineté « est l'étape décisive et normale à la fois de notre évolution, le terme du long processus de la survivance » (Bédard et Gélinas, 2014 : 672). La défense conservatrice du catholicisme et de la langue française caractérisée par cette idéologie de la survivance était donc considérée nécessaire, mais somme toute négative par les souverainistes au Parlement. Il est ici évident que pour ceux-ci l'histoire québécoise au grand complet constitue une justification à leur position constitutionnelle, qui enfoncera le dernier clou dans le cercueil du repli culturel des Canadiens français.

Force est de constater que les unionistes, eux, ne changent pas vraiment les usages qu'ils font du passé lointain. Cela est tout de même éloquent dans le contexte où, à partir de ce moment-là, on sait qu'ils sont pour ainsi dire pris entre l'arbre et l'écorce. Alors que le PLQ s'adapte à la montée de l'indépendantisme en continuant de réclamer un statut particulier pour le Québec, mais en excluant définitivement toute forme de séparation, l'UN cherche à se faire le promoteur d'une position modérée. Cela se transpose évidemment dans les débats politiques au chapitre des usages du passé.

L'élection provinciale de 1970 confirme et accentue cette tendance. Rappelons que, malgré le fait que le Parti québécois (PQ) ne gagne que sept sièges, il occupe tout de même le deuxième rang pour ce qui est du nombre de voix exprimées (45 % pour le PLQ, 23 % pour le PQ, 20 % pour l'UN et 11 % pour le Ralliement des Créditistes). Les unionistes composant l'opposition officielle sont dorénavant piégés entre les deux pôles susmentionnés. Ils livrent des critiques très virulentes sur la nature et les conséquences de la Confédération, mais sans aller aussi loin que le PQ dans leur conclusion. De retour sur les bancs de l'opposition, Gabriel Loubier dit, par exemple :

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le gouvernement central, avec les années, est devenu un État central et que les provinces sont devenues de vulgaires régions administratives télécommandées par les priorités, par les politiques et souvent fois [*sic*] par les caprices d'un État central et non plus d'un gouvernement central qui devait, au début de la Confédération et par la suite, être là pour administrer les juridictions qui lui étaient conférées par des États provinciaux souverains dans leur propre juridiction, souverains dans leurs sources de revenus pour faire face à leurs compétences. (BAN, 11-03-1971 : 259)

Les critiques de ce genre, plus violentes que celles de Johnson puisqu'elles insinuent que l'AANB était un échec dès le départ, semblent tomber quelque peu à plat lorsqu'elles sont suivies d'une déclaration sur la nécessité de réformer le cadre constitutionnel canadien. Les députés péquistes le font souvent remarquer en rappelant les écueils des années 1960. Les positions du Québec se heurtant immanquablement à l'inflexibilité du gouvernement fédéral au cours des conférences constitutionnelles depuis 1967, on comprend alors mieux pourquoi l'opposition devient plus critique (Rémillard, 1984 : 80-84).

Du côté libéral, on relève l'avènement d'un discours axé davantage sur les priorités économiques. Cela est évident lorsque le premier ministre Robert Bourassa dit que

[la] juste répartition de la richesse collective entre les citoyens et les régions du Canada a toujours été un des objectifs implicites de notre fédération. Il faut constater cependant que cet objectif est loin d'avoir été atteint. On peut même dire qu'en 1867, il existait une plus grande égalité économique entre les quatre provinces fondatrices que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Il est donc nécessaire de donner un coup de barre décisif de façon à mieux équilibrer la croissance économique du pays. (Bourassa, 14-09-1970 : P705, 103/50)

Néanmoins, il se trouve encore quelques députés libéraux qui font appel à des arguments ayant une portée davantage identitaire, et ce, en dépit du coup de barre donné au congrès de 1967. Léo Pearson se démarque particulièrement de son chef en disant :

De plus en plus d'hommes publics se rejoignent sur le fait que l'enfant né en 1867 est infirme en 1971, que la Constitution actuelle est désuète, paralysante et qu'elle ne correspond pas très bien à la réalité. Elle devient presque le symbole du statu quo contre la vie, contre le désir de vivre et de s'épanouir au moins pour une des parties constituantes, une de ses parties les plus dynamiques. (BAN, 18-05-1971 : B-1307)

Du côté du PQ, il semble que la tendance que nous avons dégagée précédemment se poursuit. Camille Laurin utilise souvent le passé avec des exemples qui tournent autour du fait que la souveraineté représente « l'achèvement d'une démarche qui est commencée en cette terre d'Amérique depuis plus de 400 ans [...] qui correspond à l'essentiel de nos aspirations en même

temps qu'elle répond à la conjoncture sociale, économique, politique dans laquelle nous vivons» (BAN, 18-05-1971 : B -1279-1280).

On constate donc la poursuite de la tendance amorcée en 1963 suivant laquelle les responsables politiques ont comme principale référence la Confédération lorsqu'ils font usage du passé dans leurs allocutions portant sur la question constitutionnelle. La différence est qu'il y a à partir de 1967 une polarisation qui s'effectue en ce qui a trait aux grandes options envisagées pour le futur. Conséquemment, la manière par laquelle le passé est mis en scène s'ajuste à l'Assemblée nationale. Si l'UN maintient grosso modo la même position qu'auparavant, elle est dépassée du côté du nationalisme par le PQ qui stipule que l'indépendance est la seule conclusion logique de l'histoire québécoise depuis 400 ans. Du côté du PLQ, malgré les fissures dans l'unité du parti sur la question même après 1968, il n'en demeure pas moins que l'on assiste à un bien plus grand nombre de défenses décomplexées de la Confédération et des progrès qu'elle a amenés pour le Canada français.

Conclusion

Ces différentes représentations du passé qu'articulent les responsables politiques québécois témoignent de l'existence de trois temps du débat constitutionnel au Québec au cours des années 1960. Le premier mandat du gouvernement de Jean Lesage est marqué en partie par la conclusion du paradigme de l'autonomie. Pour les deux partis de l'Assemblée législative, l'enjeu est de déterminer quelle variante de l'autonomisme est à prescrire pour la conduite des affaires fédérales-provinciales. L'UN prône le maintien de la résistance à toute intrusion du gouvernement fédéral, alors que le PLQ juge que l'autonomie du Québec passe par l'occupation de ses champs de compétences constitutionnelles en mettant sur pied une diversité de programmes avant qu'Ottawa ne décide de le faire. Sur le plan symbolique, cette lutte passe par la mémoire de Duplessis et le sens qui doit être donné à son règne comme premier ministre. Il nous semble qu'en regard de la sanction électorale donnée au programme libéral, ainsi qu'aux conceptions populaires relatives à la dichotomie Grande noirceur / Révolution tranquille, la vision du PLQ s'est imposée.

La quasi-disparition de ces représentations au profit de celles cherchant à donner un sens à la Confédération en l'espace de quelques mois est tributaire des changements rapides que connaît la société québécoise à l'époque. Comme nous l'avons mentionné, les responsables politiques québécois se rendent rapidement compte des limites de leurs ambitions réformistes à l'intérieur du cadre fédéral. De manière plus large, la société québécoise prend conscience de sa force au sein du Canada, mais aussi des obstacles structurels à l'accomplissement de son plein potentiel et, donc, de l'épanouissement de sa population. C'est ce que Valérie Lapointe-Gagnon (2013) a appelé le moment «Laurendeau-Dunton», où l'enjeu de l'égalité entre les

deux peuples fondateurs est propulsé à l'avant-plan des débats publics en général, et à celui de la question constitutionnelle en particulier. Les discours des responsables politiques s'adressent ainsi autant au reste du Canada qu'à leurs adversaires. Ils tentent collectivement d'imposer leurs conceptions de l'histoire et du dualisme au Canada anglais, tout en étant en désaccord quant aux solutions à prendre en regard d'un constat relativement semblable.

Le troisième moment est marqué par la fin de la sensibilité fédérale aux revendications québécoises, avec la montée en puissance de Pierre Trudeau et de sa conception particulière de l'unité canadienne. La montée en popularité correspondante de l'option indépendantiste force les responsables politiques à se positionner sur un axe indépendantisme/fédéralisme qui laisse de moins en moins de place à la nuance. Comme nous l'avons vu, le passé est de plus en plus instrumentalisé au diapason de leurs revendications constitutionnelles, le PQ allant jusqu'à voir l'indépendance comme la conclusion logique d'une histoire autrement sombre, alors que le PLQ y voit une solution lâche en regard des luttes menées par les Canadiens français.

En somme, ces transformations substantielles des usages du passé au cours de la décennie nous permettent de schématiser et d'étudier plusieurs « moments » de la culture politique québécoise, un objet qui autrement se révèle être extrêmement complexe, revêtant plusieurs faces et en constante évolution. Certes, les phénomènes culturels que nous décrivons ici ont la caractéristique d'avoir une inertie qui dépasse habituellement l'action politique (Sirinelli, 1998 : 395), et la période étudiée pourrait paraître particulièrement courte pour parler de trois moments. Néanmoins, comme nous l'avons mentionné en introduction, la Révolution tranquille est indubitablement une période où la société québécoise connaît des changements rapides. Notre analyse, en définitive, fait ressortir un tel état de fait.

Bibliographie

- Abélès, Marc, 1990, *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin.
- Abric, Jean-Claude, 2005, « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », dans Jean-Claude Abric (sous la dir. de), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville Saint-Agne, Érès, p. 59-80.
- Bastien, Frédéric, 2013, *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montréal, Boréal.
- Bédard, Éric et Xavier Gélinas, 2014, *René Lévesque : chroniques politiques. Tome 1 — 1966-1970*, Montréal, Hurtubise.
- Bélanger, Éric, 1999, « "Égalité ou indépendance". L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 1, p. 117-138.
- Bélanger, Réal, 1997, « Pour un retour à l'histoire politique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 2, p. 223-241.
- Bergeron, Gérard, 1987, « The Québécois State under Canadian Federalism », dans Michael D. Behiels (sous la dir. de), *Quebec Since 1945*, Toronto, Copp Clark Pitman, p. 178-195.

- Boismenu, Gérard, 1989, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau et Gilles Bourque, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation. Les débuts de la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 77-107.
- Boismenu, Gérard, 2007, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien : la vision de la Commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1, p. 17-30.
- Boismenu, Gérard et François Rocher, 1988, « Une réforme constitutionnelle qui s'impose... », dans Yves Bélanger et Dorval Brunelle (sous la dir. de), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 71-107.
- Bouchard, Bruno, 1996, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Québec.
- Bourdieu, Pierre, 2002, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- Brousseau Desaulniers, Antoine, 2014, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 1, p. 177-193.
- Campbell, Lara, Dominique Clément et Gregory S. Kealey (sous la dir. de), 2012, *Debating Dissent: Canada and the Sixties*, Toronto, University of Toronto Press.
- Comeau, Robert, 1990, « André Laurendeau et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (sous la dir. de), *André Laurendeau. Un intellectuel d'ici*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 203-206.
- Dion, Léon, 1995, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal.
- Dufour, Pascale et Christophe Traisnel, 2009, « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec », *Politique et Sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 37-62.
- Dumont, Fernand, 1997, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches socio-graphiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Elder, Charles D. et Roger W. Cobb, 1983, *The Political Uses of Symbols*, New York, Longman.
- Foisy-Geoffrion, Dominique, 2007, « Le rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament politique de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 3, p. 257-294.
- Gagnon, Alain-G., 1991, « Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (sous la dir. de), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 173-181.
- Gagnon, Alain-G., 2003, « Le dossier constitutionnel Québec-Canada », dans Alain-G. Gagnon (sous la dir. de), *Québec: État et société. Tome 2*, Montréal, Québec Amérique, p. 151-174.
- Gingras, François-Pierre, 1992, « La vision constitutionnelle de René Lévesque », dans Yves Bélanger et Michel Lévesque (sous la dir. de), *René Lévesque. L'homme, la nation, la démocratie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 447-452.
- Güntzel, Ralph P., 2001, « Pour un pays à la mesure des aspirations des travailleurs québécois : l'aile socialiste du mouvement syndical québécois et l'indépendantisme (1972-1982) », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (sous la dir. de), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 153-166.

- Heintzman, Ralph, 1983, « The Political Culture of Quebec, 1840-1960 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 16, n° 1, p. 3-59.
- Igartua, José E., 2006, *The Other Quiet Revolution. National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, University of British Columbia Press.
- Jodelet, Denise, 1997, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans Denise Jodelet (sous la dir. de), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 47-78.
- Johnson, Daniel, 1965, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- Laforest, Guy, 1992, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Montréal, Septentrion.
- Lapointe-Gagnon, Valérie, 2008, *De fiel et de miel : les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, Québec.
- Lapointe-Gagnon, Valérie, 2013, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat en histoire, Université Laval, Québec.
- Lévesque, Michel et Rachel Casaubon, 1991, *René Lévesque. Textes et entrevues, 1960-1987*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lévesque, René, 1968, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- Maclure, Jocelyn, 2003, « Récits et contre-récits identitaires au Québec », dans Alain G. Gagnon (sous la dir. de), *Québec : État et société. Tome 2*, Montréal, Québec Amérique, p. 45-64.
- Maillé, Chantal, 2001, « Les groupes de femmes et la question nationale au Québec », dans Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (sous la dir. de), *Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 145-152.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet, 2010, *Langue et politique au Canada et au Québec, une synthèse historique*, Montréal, Boréal.
- McLaughlin, Mireille, 2012, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'État canadien, 1949-1963 », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n^{os} 45-46, p. 141-161.
- McRoberts, Kenneth, 1999, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal.
- Meren, David, 2012, *With Friends Like These. Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, Vancouver, University of British Columbia Press.
- Normand, Janie, 2014, « La scission de la droite traditionaliste : le Regroupement national (1964) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, p. 23-33.
- Pâquet, Martin, 1996-1997, « Prolégomènes à une anthropologie historique de l'État », *Journal of History and Politics / Revue d'histoire et de politique*, vol. XII, n° 2, p. 1-35.
- Pâquet, Martin, 2006a, *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal.
- Pâquet, Martin, 2006b, « Amnistier le passé comme on enlève des bottes. Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans Martin Pâquet (sous la dir. de), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Montréal, Nota Bene, p. 13-35.
- Pelletier, Réjean, 2014, « Le RIN et son programme d'action en 1966 : indépendance et révolution nationale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 3, p. 60-71.
- Racine Saint-Jacques, Jules, 2015, « Représentations et usages parlementaires du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953 à 1962) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, n° 3, p. 60-81.

- Rémillard, Gil, 1980, *Le fédéralisme canadien. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*, Montréal, Québec Amérique.
- Rémillard, Gil, 1984, « Historique du rapatriement », *Les Cahiers de droit*, vol. 25, n° 1, p. 15-97.
- Riggi, Jessica, 2016, *La question constitutionnelle chez les responsables politiques québécois, 1985-1991 : un long désenchantement*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Québec.
- Robert, Marc-André, 2013, « "Vive le Québec libre !" la moralité au cœur d'une polémique. Réactions publiques entourant la visite du général de Gaulle au Québec en juillet 1967 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, n° 3, p. 134-149.
- Rocher, François, 1991, « Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord ! », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (sous la dir. de), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 211-236.
- Rocher, François, 1992, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François Rocher (sous la dir. de), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB éditeur, p. 20-57.
- Roy, Jean-Louis, 1976, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1976*, Ottawa, Leméac.
- Russell, Peter H., 2004 [3^e éd.], *Constitutional Odyssey. Can Canadians Become a Sovereign People ?*, Toronto, Toronto University Press.
- Sarra-Bournet, Michel, 2003, « De Victoria à Charlottetown : le "bon sens" géopolitique de Robert Bourassa », dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (sous la dir. de), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 238-247.
- Savard, Stéphane, 2013, *Hydro Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Montréal, Septentrion.
- Sirinelli, Jean-François, 1998, « De la demeure à l'agora : pour une histoire culturelle du politique », dans Serge Bernstein et Pierre Milza (sous la dir. de), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 381-398.
- Thomson, Dale C., 1984, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Trécaré.
- Wiseman, Nelson, 2007, *In Search of a Canadian Political Culture*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Sources documentaires

Débats parlementaires (BAN)

- Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Reconstitution des débats de l'Assemblée législative* [Débats de l'Assemblée législative, en lien avec la question constitutionnelle], 1960-1962.
- Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative du Québec* [avant 1968] et *Débats de l'Assemblée nationale du Québec* [Débats de l'Assemblée et de la Commission permanente de la constitution], 1963-1971.

Discours de responsables politiques

- Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Catalogue CUBIQ. [En ligne] : (<http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca>) [Discours prononcés par Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa et Pierre Laporte].
- Fonds Daniel Johnson (CH045/031), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe.

24 Antoine Brousseau Desaulniers

Fonds du Parti libéral du Québec (CH107/004), Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe [Discours prononcés par Jean Lesage et Pierre Laporte].

Fonds Jean Lesage (P688, S1, SS1 et SS3), Bibliothèque et Archives nationales — Québec.

Fonds Robert Bourassa (P705), Bibliothèque et Archives nationales du Québec.